

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 25

Objet : Avance de subventions
2023 pour les crèches
associatives et signature d'une
convention pour l'année 2023

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-25_08022023

Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018. A ce titre, la communauté d'agglomération peut accorder des subventions aux crèches associatives qui relèvent de son champ de compétence.

Pour rappel, l'assemblée délibérante a approuvé la signature de conventions triennales 2019-2021, définissant les relations partenariales avec les crèches associatives de son territoire.

Ces conventions triennales ont pris fin le 31 décembre 2021 et ont été prolongées par un avenant pour l'année 2022, approuvé par le conseil d'agglomération dans sa séance du 9 février 2022.

La Convention Territoriale Globale, en cours d'élaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération devra être signée en 2023. Cette convention, qui se substituera au Contrat Enfance Jeunesse, entraînera d'importantes modifications, notamment en termes de financement.

C'est pourquoi de nouvelles conventions doivent être signées avec les associations gestionnaires des crèches associatives, pour l'année 2023, et de nouvelles conventions devront être établies et signées, à l'issue de la signature de cette CTG et quand les modalités financières seront connues.

Les conventions pour l'année 2023 sont annexées à ce rapport.

Lors d'un prochain conseil d'agglomération, le conseil communautaire sera amené à voter les subventions au titre de l'année 2023. Les crèches associatives ne possèdent pas de réserve de trésorerie suffisante pour assumer les dépenses de début d'année, et notamment, les salaires.

Par conséquent, les présidents et présidentes des associations gestionnaires de ces structures ont adressé à la présidente un courrier sollicitant une avance de subvention.

Il est proposé de verser 40% du montant total des subventions accordées en 2022 aux associations par délibération N°32 du conseil d'agglomération du 15 juin 2022.

Les montants de ces avances de subventions seraient comme suit :

Crèche La Ruche de Seyne-les-Alpes	34 000€
Crèche Les Petits Loups de Montclar	20 000€
Crèche Les Canaillous de Volonne	29 500€
Crèche Le Jardin Enchanté de Digne-les-Bains	40 000€
Crèche La Maisonnée de Digne-les-Bains	42 000€

En conséquence il vous est proposé :

- D'approuver les propositions ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à faire effectuer le versement des avances de subventions conformément aux montants proposés ci-dessus.
- D'approuver les conventions pour l'année 2023 jointes en annexe et autoriser Madame la Présidente à les signer.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

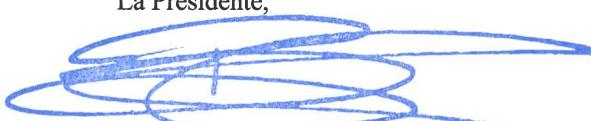
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE :

17 FEV. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-25_08022023